

Note Faune-Flore-Habitats

CHIMIREC CDS
20 Rue Jean Moulin
28700 Béville-le-Comte

Extension et réorganisation d'un site industriel Site de Béville-le-Comte Commune de Béville-le-Comte (28)

Suivi par	Qualité
Thibaud PEHOURCQ	Chargé d'affaire faune-flore - Rédacteur
Vincent TUDORET	Responsable Adjoint ICPE Industries - Vérificateur

Date	Références	Nature de la révision
8 juin 2022	CHIMIREC CC	A – version initiale

AXE – PÔLE D'EXPERTISE REGLEMENTAIRE
1, rue Siméon Poisson – Campus de Ker Lann
35 170 BRUZ

AXE – S.A.S au capital de 132 240 euros - 429 489 966 RCS Rennes

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 3 600 100 euros – 834 096 497 RCS Versailles Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE www.socotec.fr

SOMMAIRE

I. Objet de la présente note	2
II. Modalités de l'intervention	4
III. Résultats des investigations naturalistes	5
IV. Impacts environnementaux du projet.....	17
V. Mesures ERC	18
VI. Conclusion	19

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet sur fond IGN.....	2
Figure 2 : Localisation du projet sur vue aérienne	3
Figure 3 : Cartographie des habitats établie en 2022 suite au passage naturaliste.....	6
Figure 4 : Cartographie des espèces protégées établie en 2022 suite au passage naturaliste	11
Figure 5 : Localisation des enjeux écologiques du secteur d'étude.....	16

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Méthodologie des inventaires faunistiques.....	4
Tableau 2 : Habitats rencontrés dans le secteur d'étude	5
Tableau 3 : Avifaune fréquentant le secteur d'étude	12
Tableau 4 : Espèces de chiroptères recensées dans le secteur d'étude.....	14

I. Objet de la présente note

La société CHIMIREC CDS envisage d'étendre son bâtiment d'exploitation et de créer des aménagements extérieurs, dont un bâtiment dédié au stockage de contenants, dans l'emprise de son site localisé sur la commune de Béville-le-Comte (28).

Les figures ci-après précisent la localisation exacte du site.

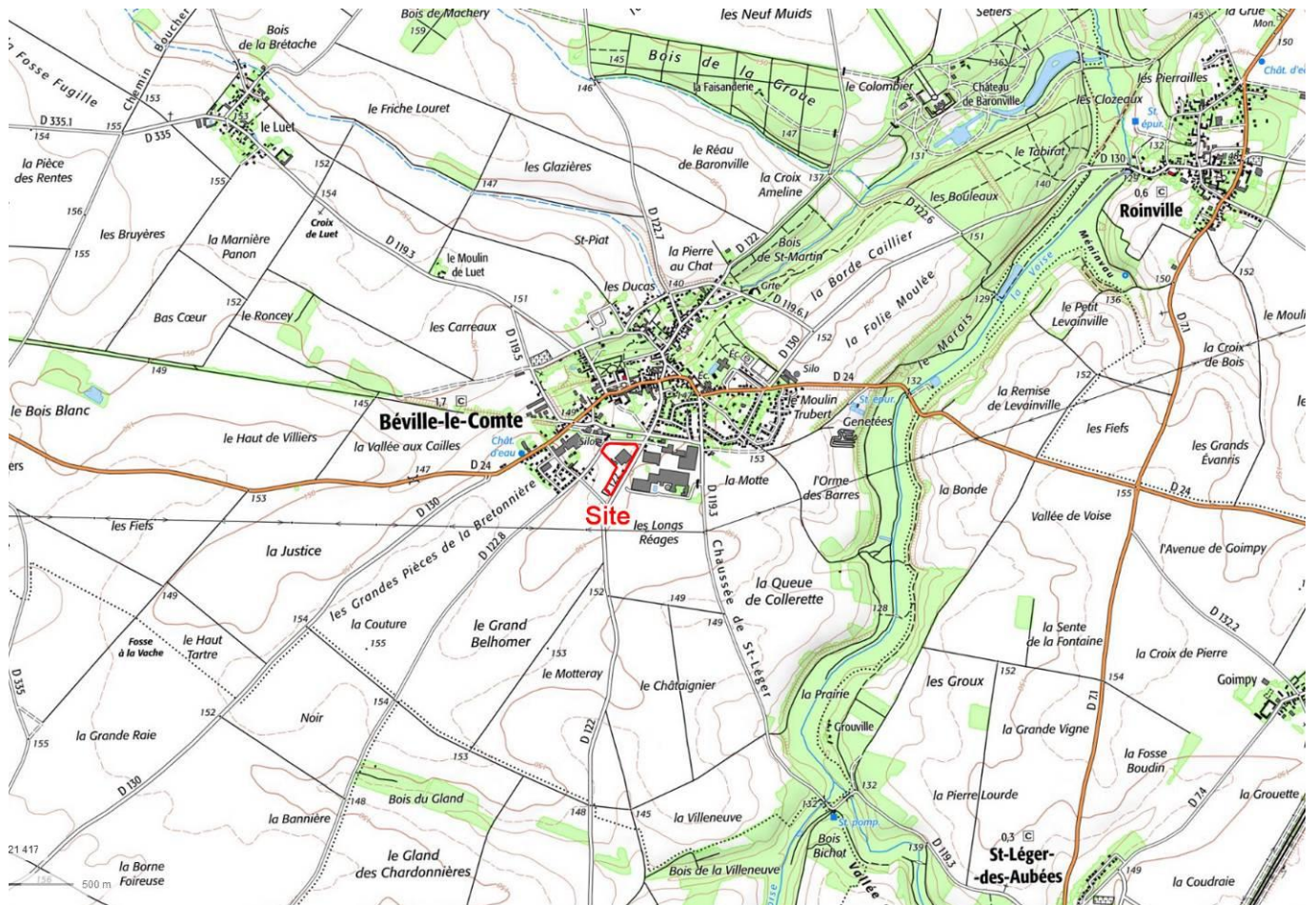


Figure 1 : Localisation du site sur fond IGN

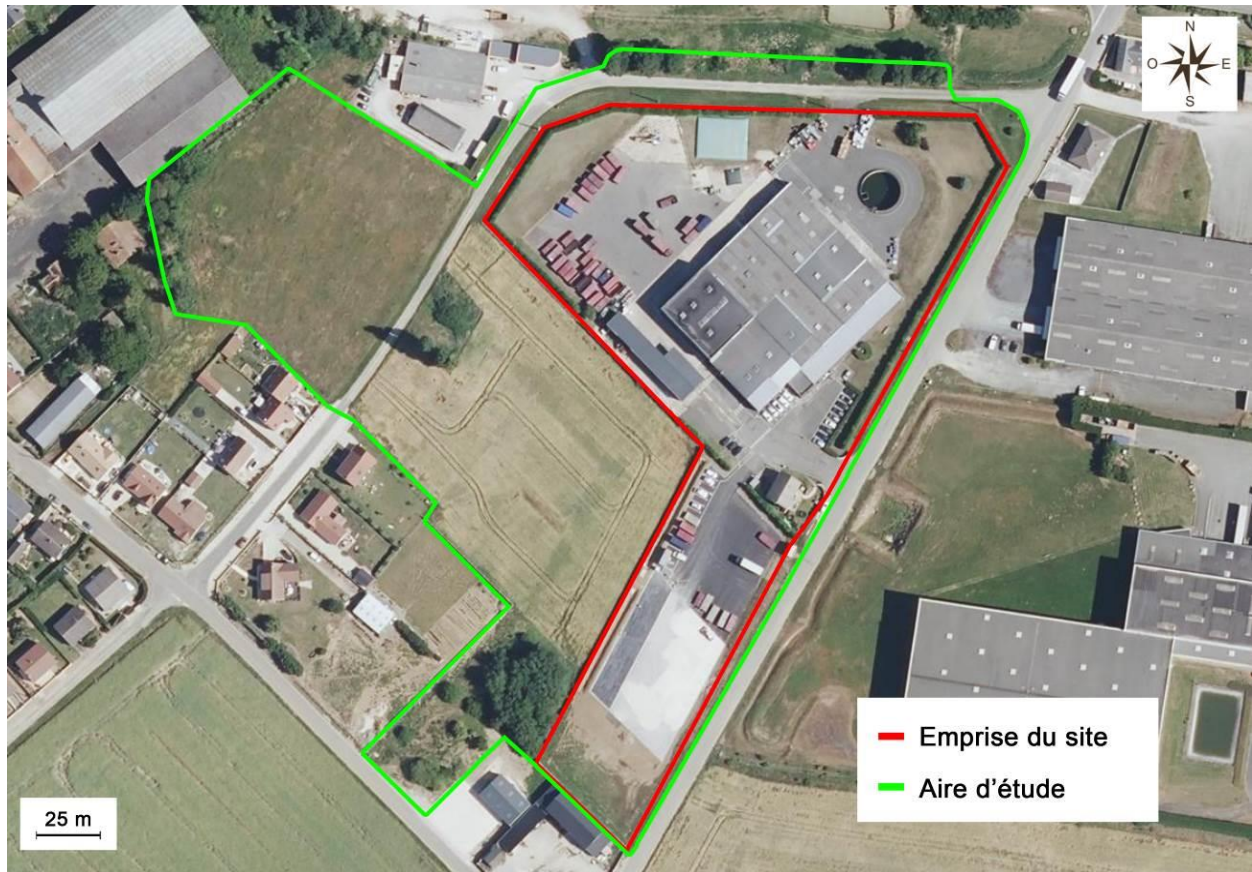


Figure 2 : Localisation du site sur vue aérienne

La figure présentée ci-après précise les bâtiments envisagés par la société CHIMIREC CDS. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, un passage naturaliste sur l'emprise du site et ses abords immédiats a été réalisé le 21 avril 2022 afin d'identifier les éventuels enjeux naturalistes présents.

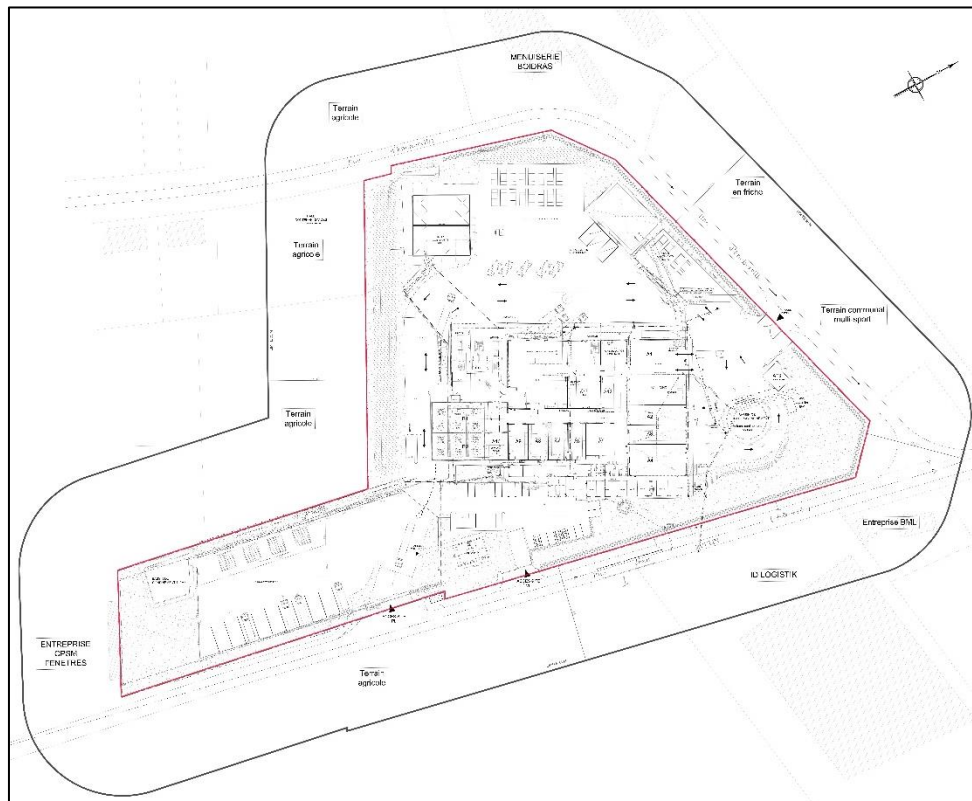


Figure 3 : Plan de masse

II. Modalités de l'intervention

L'investigation naturaliste a été planifiée le 21 avril 2022 avec les conditions d'observation suivante : ensoleillé, vent faible, températures évoluant de 10 à 18°C. Cette période est favorable à l'observation de des groupes taxonomiques recensés. La méthodologie employée dans le cadre des inventaires naturalistes a été la suivante :

- Périmètre investigué

Pour la présente étude et au regard du site, la zone prospectée s'est limitée aux terrains affectés par les futurs aménagements (emprise rouge ci-dessus) et à leurs abords immédiats (emprise verte ci-dessus).

- Période d'inventaire

Le passage naturaliste a été réalisé le 21 avril 2022 par une personne, en période diurne et nocturne. Les terrains du site et ses abords immédiats ont été parcourus à pied en notant, au fur et à mesure des rencontres, chaque observation.

- Méthodologies appliquées

Les inventaires naturalistes ont été réalisés de la façon suivante :

- ✓ Inventaires floristiques : Les données floristiques sont issues d'un inventaire botanique réalisé par milieu homogène selon la Typologie CORINE BIOTOPES (EUNIS si présence d'un habitat communautaire).
- ✓ Inventaires faunistiques : Les méthodes de détermination, utilisées pour chaque taxon, sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Méthodologie des inventaires faunistiques

Taxons	Méthode de détermination
Mammifères	Détermination à vue et relevés des indices de présence (empreintes, fèces...). Recherche de gîtes potentiels à chiroptères (inspection des troncs à la recherche de cavités).
Amphibiens	Détermination à vue. Capture manuelle (prospection à l'épuisette si présence d'eau).
Reptiles	Détermination à vue.
Oiseaux	Détermination à vue et au chant. Recherche des nids.
Insectes : Odonates / Lépidoptères / Coléoptères saproxyliques	Détermination à vue / photos. Recherche des marques saproxyliques.

III. Résultats des investigations naturalistes

Les résultats des Investigations naturalistes du 21 avril 2022 sont présentés dans les paragraphes suivants.

1. Habitats naturels présents

Le site de la société CHIMIREC CDS s'inscrit dans un environnement anthropisé au Nord (zones urbanisées) et agricole au Sud (cultures intensives).

Plusieurs milieux naturels ont été recensés dans le secteur d'étude. Les observations sur le terrain ainsi que les relevés phytocénologiques ont permis de caractériser différents types d'habitats selon la typologie de référence CORINE Biotope (CB).

Les habitats rencontrés dans le secteur d'étude sont identifiés dans le tableau et la figure ci-après.

Tableau 2 : Habitats rencontrés dans le secteur d'étude

Habitats rencontrés dans l'emprise du site	Emprise du site	Abords du site	Aire d'étude
38 - Prairies mésophiles	0 ha	1,66 ha	1,66 ha
84.2 / 84.3 - Haies / Bosquets	0 ha	0,21 ha	0,21 ha
85.3 - Jardins	0,57 ha	0,20 ha	0,77 ha
86.3 - Sites en activités	1,57 ha	0 ha	1,57 ha
87.1 - Friches	0 ha	0,22 ha	0,22 ha
Routes	0 ha	0,13 ha	0,13 ha
	2,14 ha	2,42 ha	4,56 ha

Le descriptif de ces habitats ainsi que les espèces floristiques associées sont présentés dans les pages suivantes.

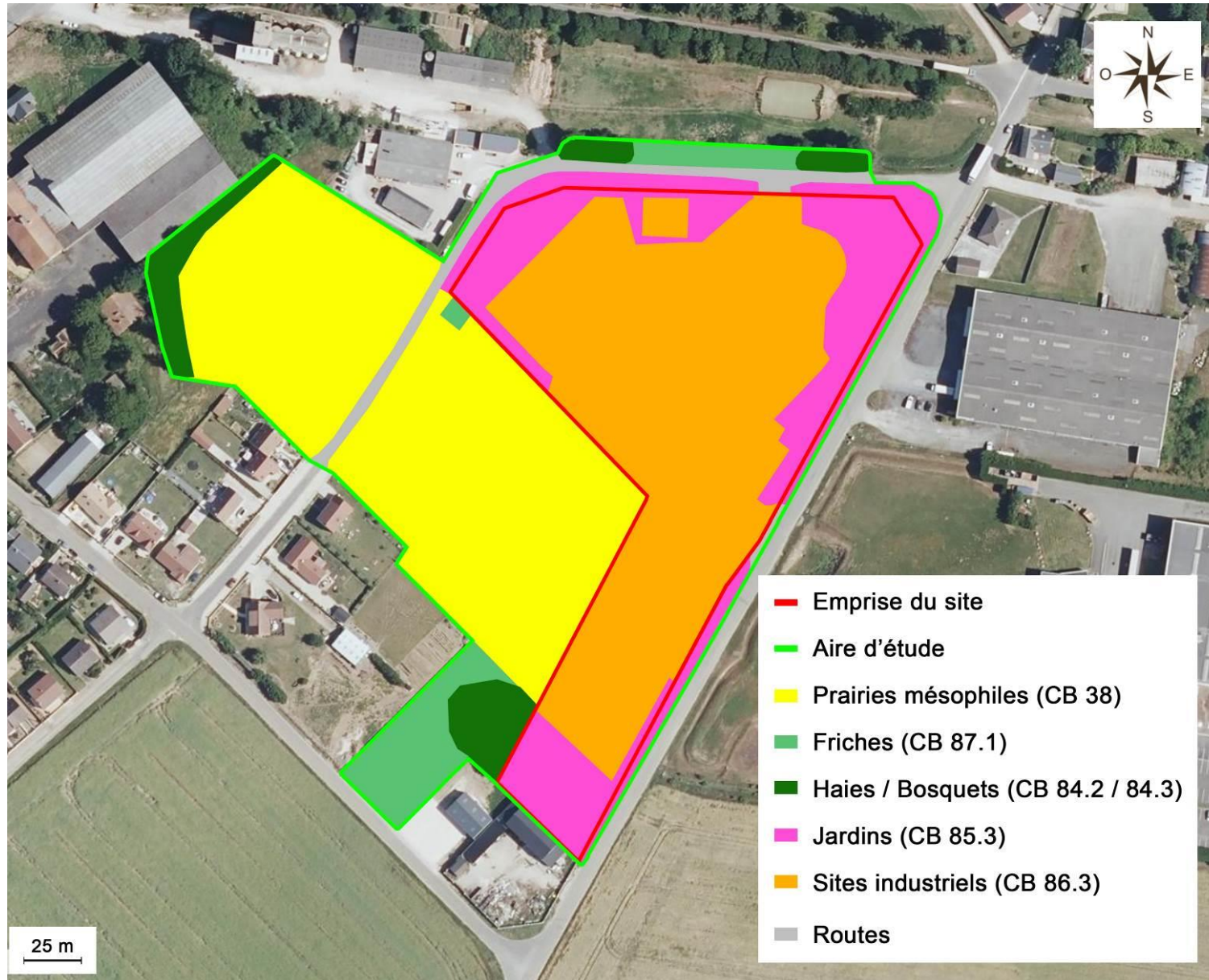


Figure 4 : Cartographie des habitats établie en 2022 suite au passage naturaliste

1.1. Prairies mésophiles (CB 38)

Deux prairies mésophiles sont présentes aux abords Ouest du site. Elle accueille des espèces prairiales avec notamment de la Fétuque élevée (*Festuca arundinacea*), du Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), du Bugle rampant (*Ajuga reptans*) et de la Vesce commune (*Vicia sativa*).



Prairie mésophile présente aux abords Ouest du site

1.2. Haies / Bosquets (CB 84.2 / 84.3)

Des haies et des bosquets sont présents aux abords Nord, Ouest et Sud du site. Ces milieux boisés sont composés notamment de Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*), de Peuplier noir (*Populus nigra*), de Merisier (*Prunus avium*) et de Prunellier (*Prunus spinosa*).



Haie présente aux abords Nord du site

1.3. Jardins (CB 85.3)

Des zones entretenues régulièrement (tontes fréquentes) et des plantations sont présentes principalement dans l'emprise du site. Ces milieux très remaniés accueillent des espèces ornementales comme le Laurier palme (*Prunus laurocerasus*) et l'Épicéa bleu (*Picea pungens*) ainsi que des espèces rudérales comme le Pissenlit commun (*Taraxacum officinale*) et la Pâquerette (*Bellis perennis*).



Jardin présent dans l'emprise du site

1.4. Sites en activités (CB 86.3)

Le site de la société CHIMIREC CDS accueille des zones de stockage, des zones bitumées et des bâtiments. Ces milieux fortement anthropisés n'accueillent pas de végétation spécifique.



Site de la société CHIMIREC CDS

1.5. Friches (CB 87.1)

Des friches sont présentes aux abords Nord et Sud du site. Ces friches sont composées d'une strate herbacée (*Euphorbia helioscopia*, *Festuca arundinacea*, ...) et arbustive (*Populus nigra*, *Rubus fruticosus*, ...).



Friche présente aux abords Nord du site

Les habitats recensés sont communs dans la région, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé.

2. Bilan des inventaires floristiques

Les espèces floristiques recensées lors du passage naturaliste du 21 avril 2022 sont communes dans la région, aucune espèce protégée au niveau national ou régional n'a été observée dans l'aire d'étude.

Selon la liste des plantes invasives du Centre-Val de Loire, une espèce invasive potentielle (invasive uniquement en milieux fortement perturbés) est présente dans l'emprise du site. Il s'agit du Laurier palme (*Buddleja davidii*). Cette espèce a été plantée pour composer les haies ornementales au Nord et à l'Est du site.



Haie ornementale composée uniquement de Laurier palme

Cette espèce est classée comme subspontanée dans la région, c'est-à-dire qu'elle fait l'objet d'une culture intentionnelle et peut s'échapper à proximité du site d'introduction mais ne se mêle pas ou peu à la flore indigène et ne persiste généralement que peu de temps en dehors de son lieu d'introduction.

Etant donné que les milieux présents aux abords du site sont entretenus (prairies de fauche, habitations, entreprises), le Laurier palme présent dans l'emprise du site ne risque pas de se propager dans le secteur d'étude.

Aucune espèce floristique bénéficiant d'un statut de protection n'a été observée dans l'emprise du site. Les enjeux écologiques liés à la flore sont ainsi faibles dans le secteur d'étude.

3. Bilan des inventaires faunistiques

Les résultats des inventaires faunistiques sont présentés ci-après par groupe taxonomique. La localisation des espèces protégées recensées dans le secteur d'étude est présentée sur la figure ci-après.

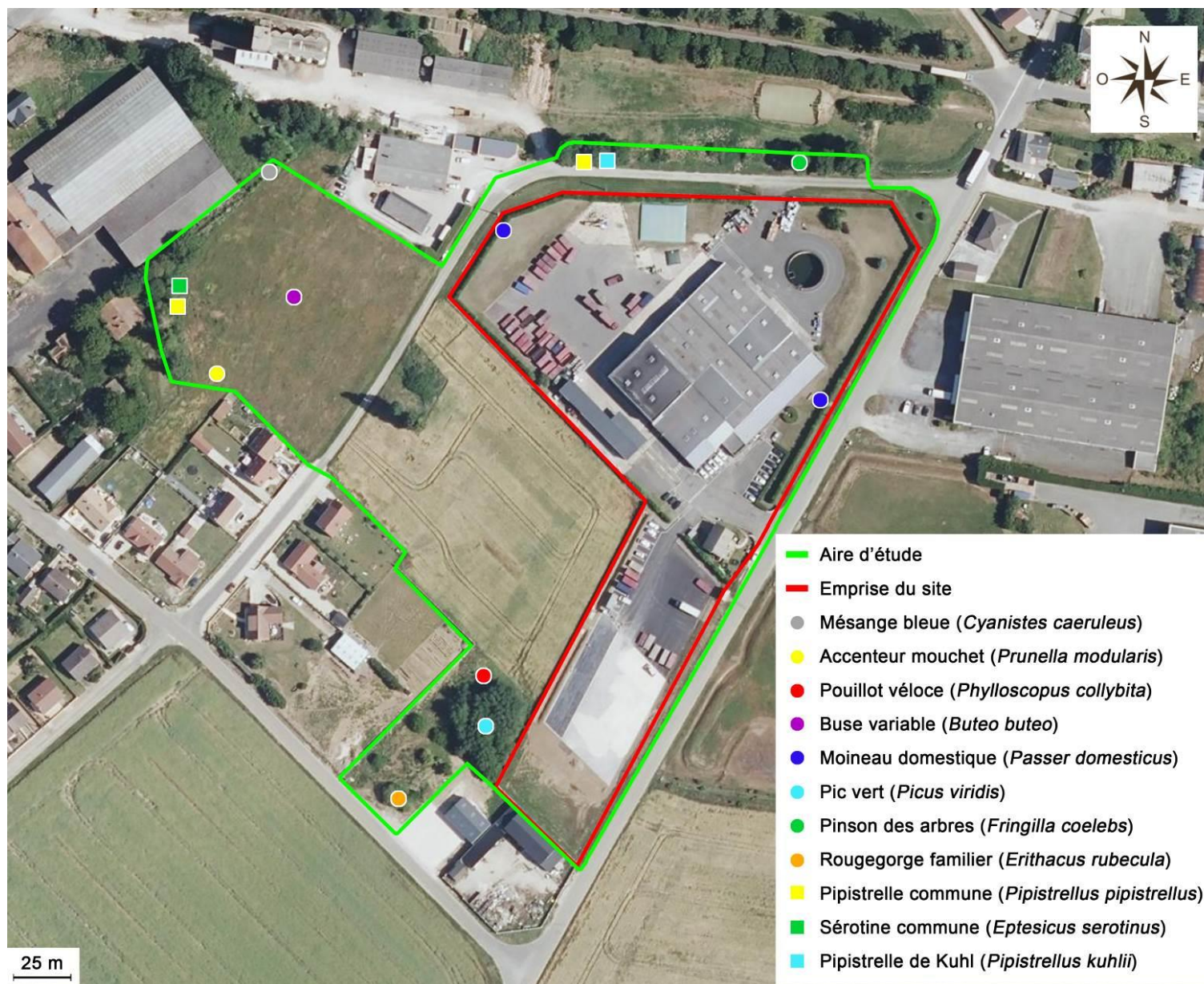


Figure 5 : Cartographie des espèces protégées établie en 2022 suite au passage naturaliste

3.1. Reptiles

Dans le cadre de la présente étude, la recherche des reptiles a été effectuée tout au long de la journée du 21 avril 2022. Des parcours sur l'ensemble des habitats présents dans l'aire d'étude ont été effectués à pieds, en inspectant notamment les écotones recensés (haies, bosquets, friches).

Aucune espèce de reptiles n'a été recensée dans le secteur d'étude, malgré la période d'inventaire (avril) favorable à l'observation de ce taxon.

L'absence de reptiles peut être dû au secteur d'étude très anthropisé et à l'absence de corridor écologique.

Aucune espèce de reptiles bénéficiant d'un statut de protection n'a été observée dans l'emprise du site. Les enjeux écologiques liés aux reptiles sont ainsi nuls dans le secteur d'étude.

3.2. Oiseaux

Dans le cadre de la présente étude, ont systématiquement été relevés et notés les oiseaux observés à l'œil nu à l'aide de jumelles, ainsi que les oiseaux entendus et identifiés avec certitude.

Les relevés ont été effectués tout au long de la journée. Le cas échéant, ces écoutes ont été enregistrées à l'aide d'un micro enregistreur H2next Handy Recorder afin de permettre leur identification ou confirmation ultérieure.

Les espèces avifaunistiques suivantes ont été recensées lors du passage du 21 avril 2022 :

Tableau 3 : Avifaune fréquentant le secteur d'étude

Nom latin	Nom commun	PN	DO1	ED	LRN	LRR	Espèce nicheuse	
							C	P
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Art.3	-	En déclin	LC	LC	-	x
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	-	-	Stable	LC	LC	-	x
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	Stable	LC	LC	-	x
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Art.3	-	En amélioration	LC	LC	-	x
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	En amélioration	LC	LC	-	x
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Art.3	-	En amélioration	LC	LC	-	x
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Art.3	-	En déclin	LC	LC	-	x
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Art.3	-	Stable	LC	LC	-	x

Nombre d'espèces observées	11
-----------------------------------	-----------

Statuts :

PN : Protection nationale (Arrêté du 21 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2009).

LRN : Listes Rouges Nationales des oiseaux nicheurs (UICN) - **RE** : disparue ; **CR** : en danger critique ; **EN** : en danger ; **VU** : vulnérable ; **NT** : quasi-menacée ; **LC** : préoccupation mineure ; **NA** : non évaluée ; **DD** : données insuffisantes.

LRR : Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs du Centre-Val de Loire - **RE** : disparue ; **CR** : en danger critique ; **EN** : en danger ; **VU** : vulnérable ; **NT** : quasi-menacée ; **LC** : préoccupation mineure ; **NA** : non évaluée ; **DD** : données insuffisantes.

ED : Evaluation Directive Oiseaux – Population nicheuse en France (MNHN).

DO1 : Annexe 1 de la Directive Oiseaux : Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 103 du 25.4.1979)

C : Espèce nicheuse certaine sur le secteur d'étude.

P : Espèce nicheuse probable sur le secteur d'étude (espèce observée en période de nidification dans un milieu favorable à sa reproduction).

Lors du passage naturaliste, 11 espèces dont 8 protégées (article 3 de l'arrêté du 21 juillet 2015) ont été recensées dans l'emprise du site et ses abords immédiats.

Ces espèces sont associées aux milieux ouverts (friches, prairies) et semi-fermés (haies, bosquets). Les espèces recensées dans l'aire d'étude ne sont pas menacées dans la région.

Au regard de la présence de haies et de friches aux abords immédiats du site, 7 espèces d'oiseaux protégées (cf. *Tableau 3*) sont susceptibles d'y nidifier. Concernant l'emprise du site, seule une espèce protégée peut nidifier au niveau des bâtiments : le Moineau domestique.

Sept espèces d'oiseaux bénéficiant d'un statut de protection peuvent nicher aux abords immédiats du site et une espèce dans l'emprise du site. Les enjeux écologiques liés aux oiseaux sont ainsi modérés au niveau des haies et des bosquets du secteur d'étude et faible dans l'emprise du site.

3.3. Amphibiens

La recherche des amphibiens a consisté en l'observation des individus en phase terrestre étant donné l'absence de points d'eau (zones de reproduction pour les amphibiens) dans l'emprise du site et ses abords immédiats.

Aucune espèce d'amphibiens n'a été recensée dans le secteur d'étude, malgré la période d'inventaire (avril) favorable à l'observation de ce taxon.

L'absence d'amphibiens peut être dû au secteur d'étude très anthropisé et à l'absence de points d'eau stagnants (zones de reproduction) dans l'aire d'étude.

Aucune espèce d'amphibiens bénéficiant d'un statut de protection n'a été observée dans l'emprise du site. Les enjeux écologiques liés aux amphibiens sont ainsi nuls dans le secteur d'étude.

3.4. Insectes

Les inventaires entomologiques ont concerné les odonates, les lépidoptères et les coléoptères.

- Les Odonates

Pour les odonates, le site a été parcouru aléatoirement en privilégiant les zones de friches et les haies.

Aucune espèce d'odonates n'a été recensée dans le secteur d'étude.

- Les Lépidoptères

La recherche des lépidoptères a consisté à parcourir l'emprise du site en accentuant l'effort de prospection dans les habitats préférentiels (secteurs riches en plantes nectarifères).

Ont été pris en compte tous les lépidoptères rhopalocères dont les adultes sont facilement reconnaissables à distance. En cas de nécessité, une capture au filet a été réalisée pour les individus jugés douteux afin de confirmer leur détermination.

Au cours du passage naturaliste, 2 espèces de lépidoptères ont été observées dans le secteur d'étude : la Belle-Dame (*Vanessa cardui*) et le Paon du jour (*Aglais io*).

Aucune de ces espèces n'est protégée et/ou menacée au niveau national.

- Les Coléoptères

La recherche des coléoptères saproxyliques a consisté en l'inspection des arbres présents dans l'emprise du site. Les troncs ont été prospectés afin de révéler la présence éventuelle d'attaques de larves saproxyliques ou d'individus adultes.

Dans le secteur d'étude, aucun arbre ne présente des traces d'attaques de coléoptères saproxyliques. Par ailleurs, lors des investigations de terrain, aucun adulte de Grand capricorne ou d'une autre espèce de coléoptères saproxyliques protégés n'a été observé.

Aucune espèce d'insectes bénéficiant d'un statut de protection n'a été observée dans l'emprise du site. Les enjeux écologiques liés aux insectes sont ainsi faibles dans le secteur d'étude.

3.5. Mammifères

Afin de déceler la présence de mammifères terrestres, un parcours systématique du site a été réalisé afin de permettre un inventaire des individus et de rechercher les indices de présence éventuels (empreintes, déjections, terriers...).

Deux espèces de mammifères terrestres ont été observées dans le secteur d'étude : le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) et la Taupe d'Europe (*Talpa europaea*). Ces espèces sont communes dans la région et ne disposent pas d'une protection nationale ou régionale.

Concernant les chiroptères, des écoutes à l'aide d'un détecteur à ultrason Pettersson D240X ont été effectuées la nuit du 21 avril 2022. Les milieux attractifs pour ces espèces ont été prospectés en priorité. Les écoutes ont été effectuées en début de soirée, à la tombée du jour et sur une durée de 2 heures. L'analyse des écoutes a été réalisée via le logiciel Sonobat (version 2.9.8).

Ces écoutes nocturnes ont permis le recensement des espèces suivantes.

Tableau 4 : Espèces de chiroptères recensées dans le secteur d'étude

Nom latin	Nom français	Statut de l'espèce	LRF	LRR	Remarques
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Protection nationale Arrêté du 23 avril 2007 (Article 2)	LC	LC	Contacts au niveau des haies aux abords Nord du site. Individus en activité de chasse. Pas de gîtes observés.
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Protection nationale Arrêté du 23 avril 2007 (Article 2)	NT	LC	Contacts au niveau des haies aux abords Nord du site. Individus en activité de chasse. Pas de gîtes observés.
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Protection nationale Arrêté du 23 avril 2007 (Article 2)	NT	LC	Contacts au niveau des haies aux abords Nord du site. Individus en activité de chasse. Pas de gîtes observés.

LRR : Liste rouge des mammifères du Centre-Val de Loire.

LRF : Liste rouge des mammifères continentaux de France.

NT : Espèce quasi-menacée

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible).

La Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle commune et la Sérotine commune utilisent uniquement les haies aux abords Nord du site comme couloir de déplacement et zone de chasse. A noter qu'aucun gîte n'a été recensé dans l'emprise du site et ses abords immédiats.

Parmi la mammofaune fréquentant le secteur étudié, seules les espèces de chauves-souris recensées bénéficient d'un statut de protection.

Ces espèces sont protégées par l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007. Selon la liste rouge des mammifères du Centre-Val de Loire, aucune des espèces de mammifères recensées dans l'emprise du site n'est menacée dans la région.

Trois espèces de mammifères bénéficiant d'un statut de protection fréquentent les abords Nord du site. Les enjeux écologiques liés aux mammifères sont ainsi modérés au niveau des haies présentes aux abords Nord du site.

La figure suivante localise les enjeux écologiques du secteur d'étude.

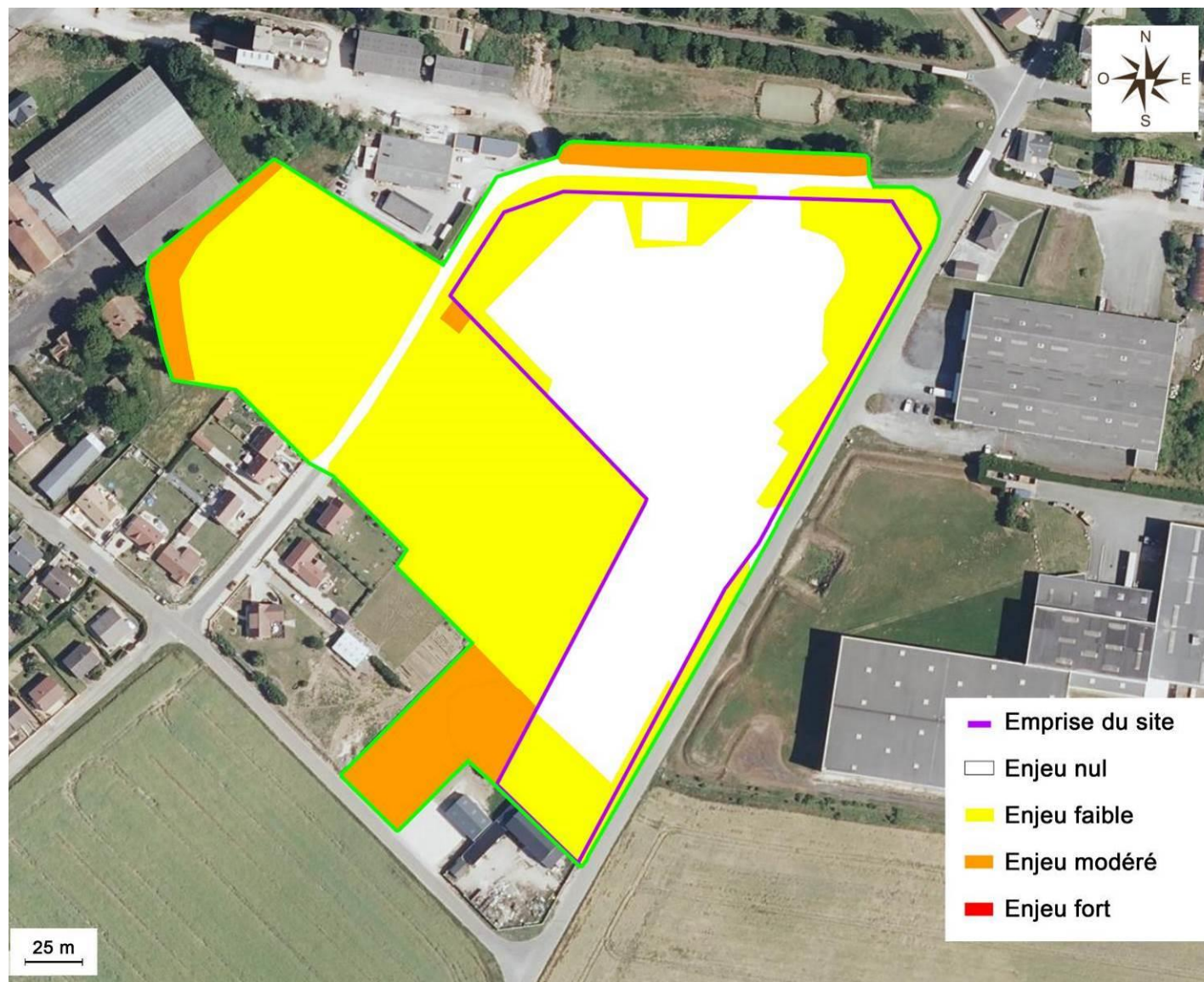


Figure 6 : Localisation des enjeux écologiques du secteur d'étude

IV. Impacts environnementaux du projet

Au regard des enjeux naturalistes identifiés, les impacts bruts du projet sur son environnement concernent :

- la présence d’habitats de nidification (haies, bosquets, friches) pour 7 espèces d’oiseaux protégées aux abords du site et la nidification potentielle d’une espèce commensale de l’Homme (Moineau domestique) dans l’emprise du site (bâtiments),
- la présence d’un couloir de placement et de zones de chasse (haies aux abords Nord du site) pour 3 espèces de mammifères : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Sérotine commune.

Concernant les impacts bruts sur les 7 espèces d’oiseaux protégées recensées aux abords du site, étant donné que les travaux seront limités dans l’emprise du site et que les zones de nidification (haies, bosquets, friches) sont assez éloignées du projet, il n’y a pas de risque de perturbation pour ces espèces protégées.

Pour le Moineau domestique, cette espèce est commensale de l’Homme et habituée aux activités du site. Elle ne sera donc pas perturbée par le projet. Au contraire, la construction de bâtiments pourrait constituer un habitat de nidification supplémentaire pour cette espèce.

Enfin pour les chiroptères, les travaux seront limités uniquement à l’emprise du site et ne perturberont pas ces espèces protégées fréquentant les abords Nord du site (chasse/couloir de déplacement).

A noter que les terrains où seront implantés les aménagements envisagés seront principalement localisés dans des zones déjà bitumées et n’impacteront pas les milieux accueillant de la végétation (jardins).

V. Mesures ERC

Au vu des impacts nuls sur les espèces d'oiseaux et de mammifères protégées, la mise en place de mesures ERC n'est pas nécessaire dans le cadre du projet de la société CHIMIREC CDS.

En ce sens, la réalisation d'une demande de dérogation d'espèces protégées n'est pas nécessaire.

VI. Conclusion

Le projet de la société CHIMIREC CDS s'inscrit dans un environnement très anthropisé (cultures intensives au Sud et zones urbanisées au Nord). Le diagnostic écologique réalisé en 2022 a tout de même révélé des enjeux écologiques relatifs à la présence d'espèces d'oiseaux et de mammifères protégées fréquentant uniquement les abords du site à l'exception du Moineau domestique.

Le projet de la société CHIMIREC CDS n'aura pas d'impacts sur ces espèces protégées. Il n'y aura donc pas de perte de biodiversité suite aux aménagements envisagés.